

Réhabilitation et extension du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation



Note programmatique



Maîtrise d'ouvrage

CHU Poitiers

2 Rue de la Milètrie,

86000 Poitiers

Assistant Maître d'Ouvrage

A2MO

58 rue Rabelais

37500 Chinon

SUIVI DU DOCUMENT

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Validation
V0	27/04/2026	V0	MB	MG

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE GENERAL ET L'OBJET DE L'OPERATION	2
1.1. Présentation du CHU de Poitiers	2
1.2. Présentation du Centre de Médecine Physique et Réadaptation (MPR)	2
1.3. Présentation de l'opération	3
1.4. Objectifs de l'opération	4
1.5. Présentation du site d'implantation	5
2. LA SITUATION PROJETEE ET L'EMPRISE DE L'OPERATION	8
2.1. Capacitaire	8
2.2. Bilan des surfaces	8
2.3. Scénario envisagé	10
2.1. Périmètre d'intervention	11
3. LES DONNEES OPERATIONNELLES	13
3.1. Enveloppe financière des travaux	13
3.2. Planning prévisionnel de l'opération	13
3.3. Phasage de l'opération	14
4. LES ENJEUX ET CHOIX FONDAMENTAUX DU PROJET	14
4.1. Accès et flux	14
4.2. Exigences de la conception	18
5. LES BESOINS FONCTIONNELS	20
5.1. Préambule	20
5.2. Schéma fonctionnel d'ensemble	21
5.1. Les locaux d'accueil et autres locaux	21
5.2. La MPR Adultes	22
5.3. Le secteur MPR Enfants	28
5.4. Le secteur tertiaire médical	29
5.5. Les fonctions logistiques communes	30

1. LE CONTEXTE GENERAL ET L'OBJET DE L'OPERATION

1.1. Présentation du CHU de Poitiers

Le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers s'étend sur 5 sites géographiques distincts : Poitiers, Lusignan, Châtelleraut, Loudun et Montmorillon.

Le CHU a fusionné avec le GHNV regroupant les CH de Châtelleraut et de Loudun depuis le 1er janvier 2021.

Au 31 décembre 2024, le CHU de Poitiers dispose de 2 631 lits et places pour les patients des 9 pôles cliniques et des 3 pôles médico-techniques. Il emploie plus de 7600 professionnels, dont 843 praticiens.

Quelques chiffres clés :

- 183 221 séjours et séances
- 326 168 consultations
- 27 694 interventions chirurgicales
- 238 551 actes d'imagerie
- 44,4% séjours de chirurgie ambulatoire
- 113 717 passages aux urgences tous secteurs confondus
- 1220 entrées au trauma center
- 184 526 appels reçus au SAMU

Le taux d'occupation global tous sites est de 94,7%.

1.2. Présentation du Centre de Médecine Physique et Réadaptation (MPR)

Le Centre de Médecine Physique et Réadaptation dispose actuellement d'une capacité totale de 32 lits et 8 places de jour. Le taux d'occupation des 32 lits d'hospitalisation complète est de 92,9%.

Le service MPR prend en charge principalement des patients atteints d'affections du système nerveux et de l'appareil locomoteur :

- Affections du système nerveux (AVC, pathologies neurologiques inflammatoires, traumatismes crâniens, maladie de Parkinson...)
- Affections de l'appareil locomoteur (Lombalgie, scoliose, amputation, prothèse de genou...)

D'une surface habitable d'environ 2500 m², le centre MPR dispose actuellement d'un plateau technique de rééducation ainsi que d'un plateau de consultations, d'un plateau d'hospitalisation complète (HC) et d'hospitalisation de semaine (HDS) et d'un espace d'hospitalisation de jour (HDJ).

L'augmentation constante de l'activité, observée année après année, a conduit à une inadéquation progressive des locaux existants, rendant nécessaire l'extension du Centre MPR afin d'accompagner durablement le développement de l'offre de soins.

1.3. Présentation de l'opération

Le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers envisage une restructuration et une extension des bâtiments du Centre de Médecine Physique et Réadaptation existants regroupant :

Le secteur MPR Enfants :

Les activités du secteur Enfants sont aujourd'hui limitées à des consultations, réalisées au sein des espaces dédiés aux adultes.

Afin de répondre aux besoins identifiés sur le territoire, le projet prévoit la création d'un secteur d'HDJ MPR Enfants de 8 places, disposant d'espaces spécifiquement adaptés aux prises en charge des enfants.

Dans une phase transitoire, un projet intermédiaire de 4 places est envisagé, avec la création de locaux temporaires implantés dans le périmètre de la cité gériatrique, permettant de garantir une liaison physique rapide, sécurisée et protégée avec le Centre MPR existant (hors projet).

Les enjeux du projet sont donc majeurs pour le secteur Enfants :

- Création d'un HDJ Enfants comprenant un plateau de rééducation dédié
- Augmentation du volume de consultations Enfants
- Sécurisation du secteur et séparation des flux et circuits de ceux des Adultes

La MPR Adultes :

La MPR Adultes s'organisera autour de 2 secteurs fonctionnels et d'un plateau technique de rééducation :

- Un secteur d'hospitalisation de jour (HDJ) et de consultations :

Le secteur d'hospitalisation de jour et de consultations présente un taux d'occupation actuel estimé à 150%, traduisant une forte tension capacitaire. L'agrandissement de ce secteur constitue donc un enjeu majeur du projet.

L'opération prévoit de doubler la capacité, en la portant de 8 à 16 places, afin de répondre à l'augmentation de la demande, en lien direct avec le virage ambulatoire et l'évolution des modes de prise en charge en MPR.

Les espaces devront être dimensionnés pour une activité pluridisciplinaire, avec des circulations lisibles et une proximité fonctionnelle avec le plateau technique de rééducation.

- Un secteur d'hospitalisation complète (HC) et d'hospitalisation de semaine (HDS)

Le projet prévoit le maintien du capacitaire existant de 32 lits, répartis comme suit :

- Deux sous-secteurs d'hospitalisation complète (HC) de 12 lits chacun ;
- Un sous-secteur d'hospitalisation de semaine (HDS) de 8 lits, distinct des secteurs d'HC et pouvant être fermé les week-ends.

- Le plateau technique de rééducation

Le plateau technique de rééducation est commun à l'ensemble des secteurs adultes.

Le projet devra :

- Maintenir l'espace de balnéothérapie existant dans sa localisation ;
- Restructurer les espaces actuels afin d'en améliorer la fonctionnalité ;
- Étendre le plateau technique de rééducation pour y intégrer de nouvelles activités (gymnase d'Activité Physique Adaptée (APA), espace Gait Lab, etc...).

- Réserve foncière :

Un niveau clos et couvert est prévu au sein du bâtiment en tant que réserve foncière, dimensionné en anticipation d'évolutions ultérieures. À ce stade des études, ce volume est susceptible d'accueillir à terme, des fonctions d'hospitalisation.

L'accueil, les locaux tertiaires et les fonctions supports :

L'ensemble est complété par des espaces d'accueil et des locaux tertiaires médicaux (bureaux, salles de réunion, ...).

Des fonctions logistiques communes sont intégrées au niveau du sous-sol existant, lequel devra faire l'objet d'une restructuration, afin d'optimiser les surfaces et l'adéquation aux besoins fonctionnels du projet.

La mise en œuvre d'un vide sanitaire ou de réserves en infrastructure sous l'extension sera appréciée, si la conception le permet, en vue de faciliter les évolutions ultérieures du bâtiment et sous réserve d'un coût maîtrisé.

1.4. Objectifs de l'opération

Le projet architectural vise à accompagner la montée en charge du centre de MPR, à améliorer la qualité des prises en charge et à intégrer des activités innovantes, tout en garantissant :

- La fonctionnalité des espaces de soins,
- La séparation et la lisibilité des flux (patients adultes et enfants, visiteurs, personnel, logistiques),
- La sécurité des usagers,
- L'évolutivité des locaux,
- Le confort d'usage et la qualité des ambiances.

Les objectifs de l'opération sont nombreux :

- Porter la capacité d'accueil de l'HDJ adultes de 8 à 16 places, afin de répondre à la demande croissante et à l'évolution de l'activité.
- Créer un HDJ Enfants de 8 places adapté aux prises en charge et aux besoins des enfants.
- Concevoir une architecture fonctionnelle et évolutive, intégrant des équipements adaptés aux prises en charge en MPR.
- Restructurer, moderniser et étendre le plateau technique de rééducation en créant de nouveaux espaces dédiés (gymnase d'activité physique adaptée, couloir de marche).
- Développer les télé-soins par la création d'espaces dédiés adaptés aux consultations à distance.
- Améliorer le confort hôtelier des secteurs d'hospitalisation complète et d'hospitalisation de semaine.
- Créer un laboratoire d'analyse de la marche et de l'équilibre (Gait Lab).

1.5. Présentation du site d'implantation

1.5.1. Localisation du Centre MPR

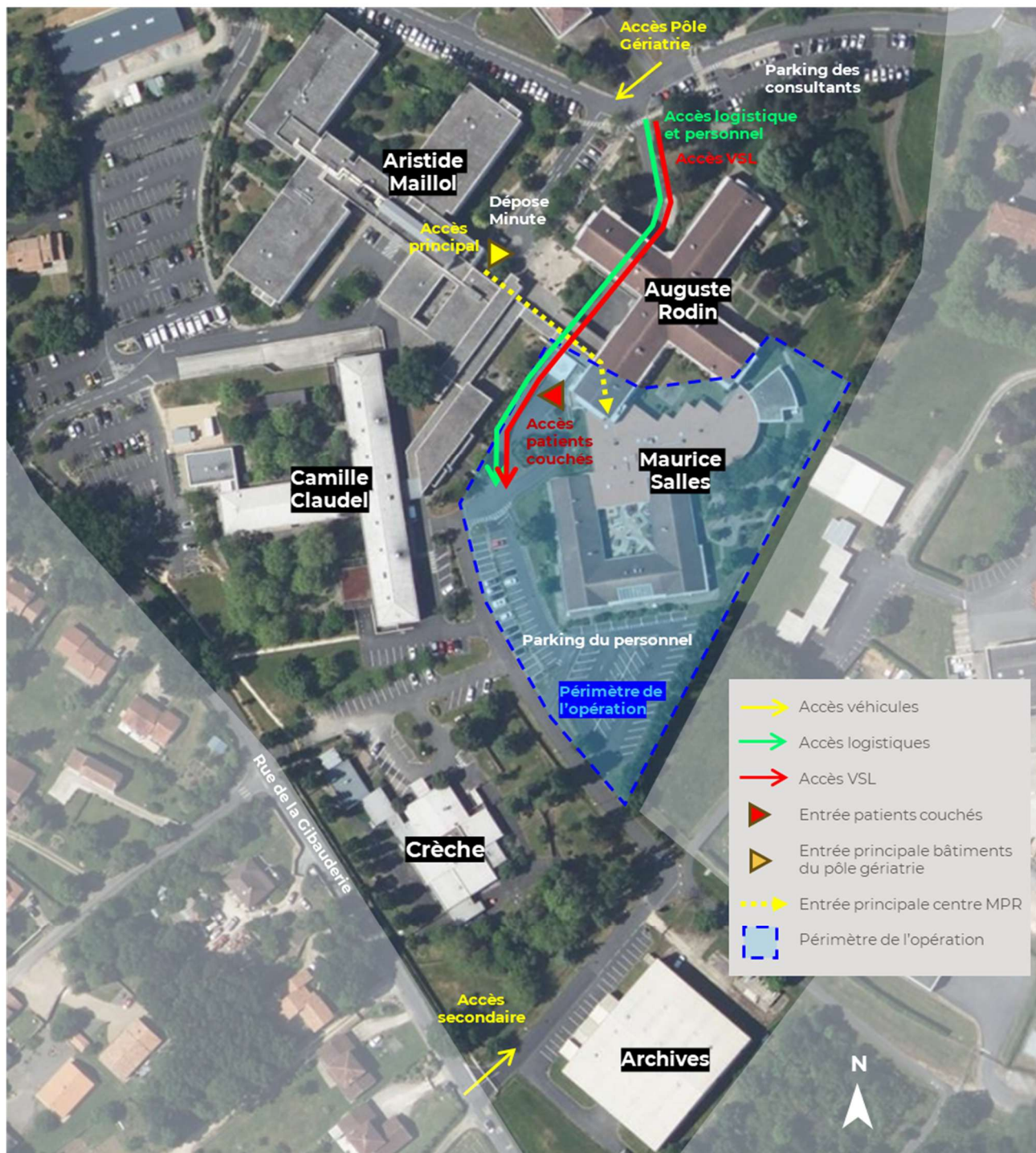


CHU de Poitiers – Site de la Milétrie

Le centre MPR est localisé au sein du pôle de gériatrie au sud du site de la Milétrie, dans le bâtiment Maurice Salles. Le pôle de Gériatrie intégrant le bâtiment MPR Maurice Salles est composé de 4 bâtiments reliés entre eux par des galeries au niveau rez-de-chaussée, nommés Auguste Rodin, Camille Claudel, Aristide Maillol et Maurice Salles.

1.5.2. Organisation actuelle du Centre MPR

Le service MPR s'organise actuellement dans le bâtiment Maurice Salles en simple RDC et est accessible depuis l'entrée commune au pôle de gériatrie qui se fait par Aristide Maillol. Une galerie fonctionnelle relie l'entrée depuis Aristide Maillol vers les bâtiments Auguste Rodin et Maurice Salles.



Pôle Gériatrie - accès et flux actuels du Centre MPR

Le bâtiment Maurice Salles et le bâtiment Auguste Rodin forment un seul et même ERP, et partagent une logistique commune en sous-sol.

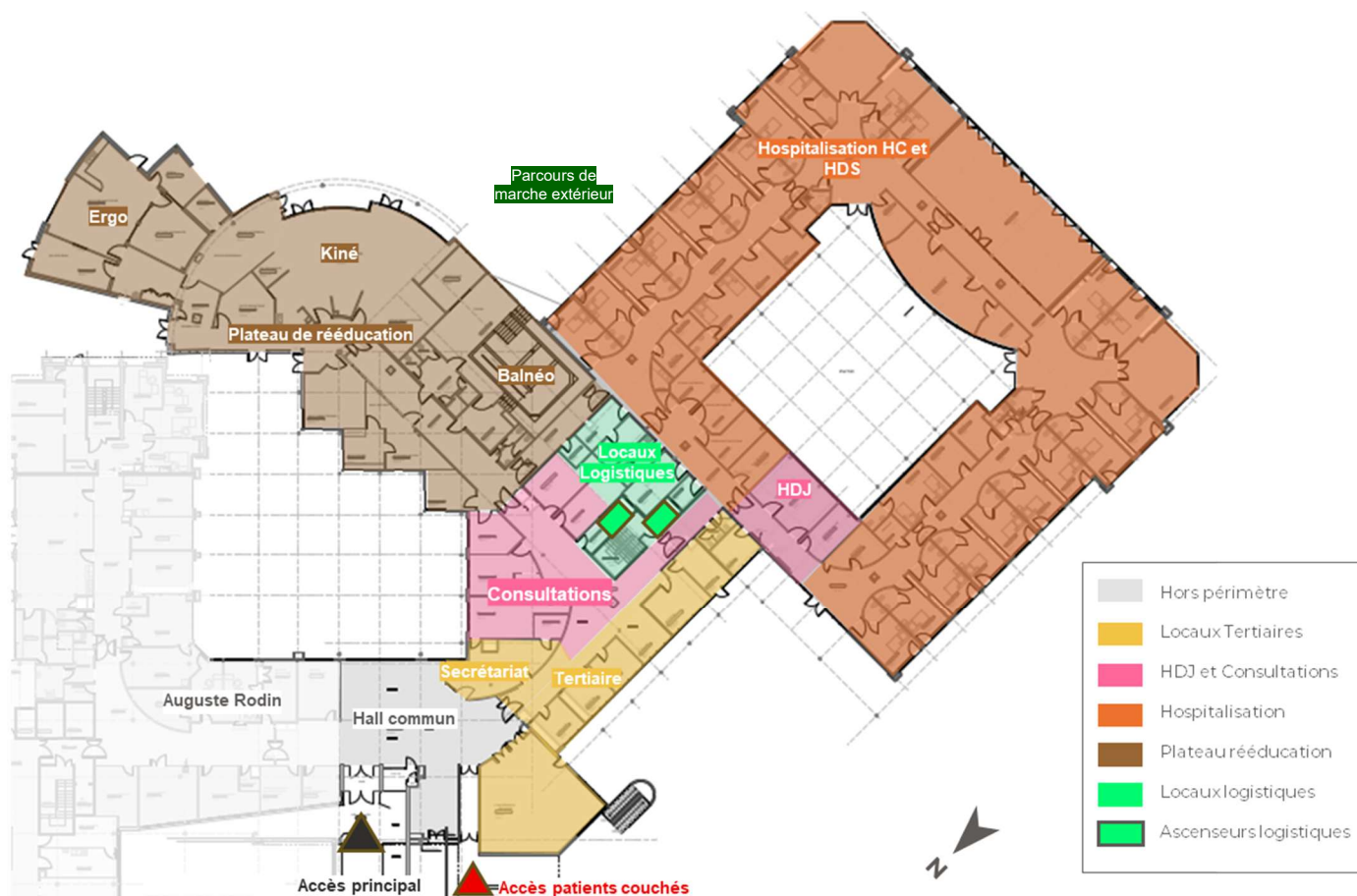
L'accès logistique principal est implanté sous le bâtiment Auguste Rodin et dessert directement les espaces logistiques en sous-sol. Une rampe connectée à cette desserte permet la remontée en véhicules vers la zone dédiée aux patients couchés ainsi que vers le parking du personnel du bâtiment Maurice Salles.

Les VSL, les ambulances privées et le personnel accèdent soit par cet accès logistique, soit par l'accès secondaire depuis la rue de la Gibauderie.

Les patients et familles connaissant le site, utilisent également cet accès secondaire depuis la rue de la Gibauderie.

Maurice Salles se compose de deux volumes : un volume hébergement et un volume abritant le plateau de rééducation, les consultations et locaux tertiaires avec une toiture terrasse.

L'actuel centre MPR totalise une surface habitable d'environ 2500 m² et s'organise selon le schéma suivant :



Centre MPR – Plans du RDC

2. LA SITUATION PROJETEE ET L'EMPRISE DE L'OPERATION

2.1. Capacitaire

Le capacitaire projeté est le suivant :

Secteur	Capacitaire
HDJ MPR Adultes	16 places
Hospitalisation MPR Adultes (HC et HDS)	32 lits
HDJ MPR Enfants	8 places

2.2. Bilan des surfaces

La Surface Utile, SU, représente la surface des planchers des locaux abritant les activités principales et les emplacements des placards et équipements finis.

La Surface Dans Œuvre, SDO, intègre d'une part les surfaces unitaires des locaux, les circulations (horizontales et verticales) et d'autre part, la surface d'emprise des cloisons, colonnes de désenfumage, gaines et locaux techniques (toute la surface incluse entre les faces intérieures des murs de façade).

Les surfaces de l'opération s'élèvent à 4 362 m² en surfaces utiles (SU) et 7 753 m² en surfaces dans œuvre (SDO), soit le tableau récapitulatif suivant :

PROJET Centre MPR	Nombre	Unités d'œuvre	SU PROJET	Coef SDO/SU	SDO PROJET
Secteurs MPR Adultes					4 028 m²
HDJ de rééducation	16 places		238 m ²	1,35	321 m ²
Consultations d'HDJ interventionnel			182 m ²	1,35	246 m ²
Consultations externes			122 m ²	1,35	165 m ²
Plateau de rééducation et Gait LAB			1 459 m ²	1,15	1 678 m ²
Hospitalisation HC et HDS	32 lits		1 199 m ²	1,35	1 619 m ²
Secteur MPR Enfants					757 m²
Consultations + HDJ + plateau de rééducation	8 places		561 m ²	1,35	757 m ²
Locaux communs					696 m²
Espaces d'accueil du bâtiment MPR			100 m ²	1,20	120 m ²
Locaux tertiaires			245 m ²	1,20	294 m ²
Logistique du bâtiment MPR			256 m ²	1,10	282 m ²
Sous-total			4 362 m²		5 481 m²
Réserve foncière					1 619 m ²
Locaux techniques		4%			284 m ²
Circulations générales		5%			369 m ²
TOTAL					7 753 m²

L'étude de faisabilité réalisée envisage la répartition suivante des surfaces :

- Environ 1500 m² de surfaces restructurées notamment pour le plateau de rééducation Adultes et la logistique en sous-sol
- Le reste en extension pour la majorité des secteurs du Centre de MPR.

La répartition entre surfaces restructurées et surfaces construites sera affinée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.

2.3. Scénario envisagé

Le projet vise une recomposition d'ensemble du site, fondée sur une clarification des organisations fonctionnelles et des flux, dans un objectif d'amélioration de la lisibilité du Centre de MPR et de ses interfaces.

Cette recomposition s'appuie sur trois opérations structurantes :

- la déconstruction de la partie hospitalisation du bâtiment Maurice Salles ;
- la restructuration du bâtiment existant accueillant le plateau de rééducation, les consultations et les locaux tertiaires ;
- la réalisation d'une extension neuve en R+3 + sous-sol partiel.

L'extension est conçue selon une logique de superposition fonctionnelle, permettant de regrouper les activités par typologie et de rationaliser les flux. Ainsi, le scénario retenu par les utilisateurs s'organise ainsi :

Niveau rez-de-chaussée :

Ce niveau concentre les fonctions d'accueil et les activités ambulatoires adultes favorisant la proximité fonctionnelle. Il comprend :

- L'accueil MPR Adultes et Enfants avec son hall d'entrée dédié. Chacun des secteurs Adultes et Enfants disposera d'une porte d'entrée et de son personnel d'accueil qui seront regroupés dans le hall commun. Un dépose-minute 4 places permettra la desserte des accueils Adultes et Enfants.
- L'accès MPR Enfants avec noyau de circulation verticale indépendant de celui des Adultes
- Le secteur hôpital de jour (HDJ) et consultations de la MPR Adultes
- Le plateau technique de rééducation de la MPR Adultes avec certains espaces de prise charge partagés avec les Enfants (appareillage, balnéothérapie, gymnase, grand couloir de marche et salle de bilans urodynamiques (BUD))
- L'accès à l'hospitalisation de la MPR Adultes disposant d'un noyau de circulation verticale indépendant de celui des Enfants

Niveau 1^{er} étage :

Niveau dédié aux activités d'hospitalisation Adultes, regroupant :

- Les 2 secteurs d'hospitalisation complète (HC) ;
- Le secteur d'hospitalisation de semaine (HDS).

Niveau 2^{ème} étage :

Ce niveau est prévu en réserve foncière, livré clos et couvert, permettant des évolutions ultérieures.

Niveau 3^{ème} étage :

Ce niveau est dédié à la MPR Enfants et comprend :

- Le secteur MPR Enfants intégrant l'HDJ et le plateau de rééducation dédié ;
- Un espace de jeux extérieur sécurisé ;
- Les locaux tertiaires du Centre MPR Adultes et Enfants.

Niveau sous-sol :

Le projet prévoit une réorganisation des fonctions logistiques, avec :

- La restructuration des locaux logistiques existants sous le bâtiment Auguste Rodin ;
- La création de nouveaux ascenseurs logistiques dans l'extension, en liaison avec les infrastructures existantes ;
- La possibilité d'intégrer un vide sanitaire sous l'emprise de l'extension, afin d'anticiper les évolutions futures du bâtiment, sous réserve de faisabilité technique et financière.

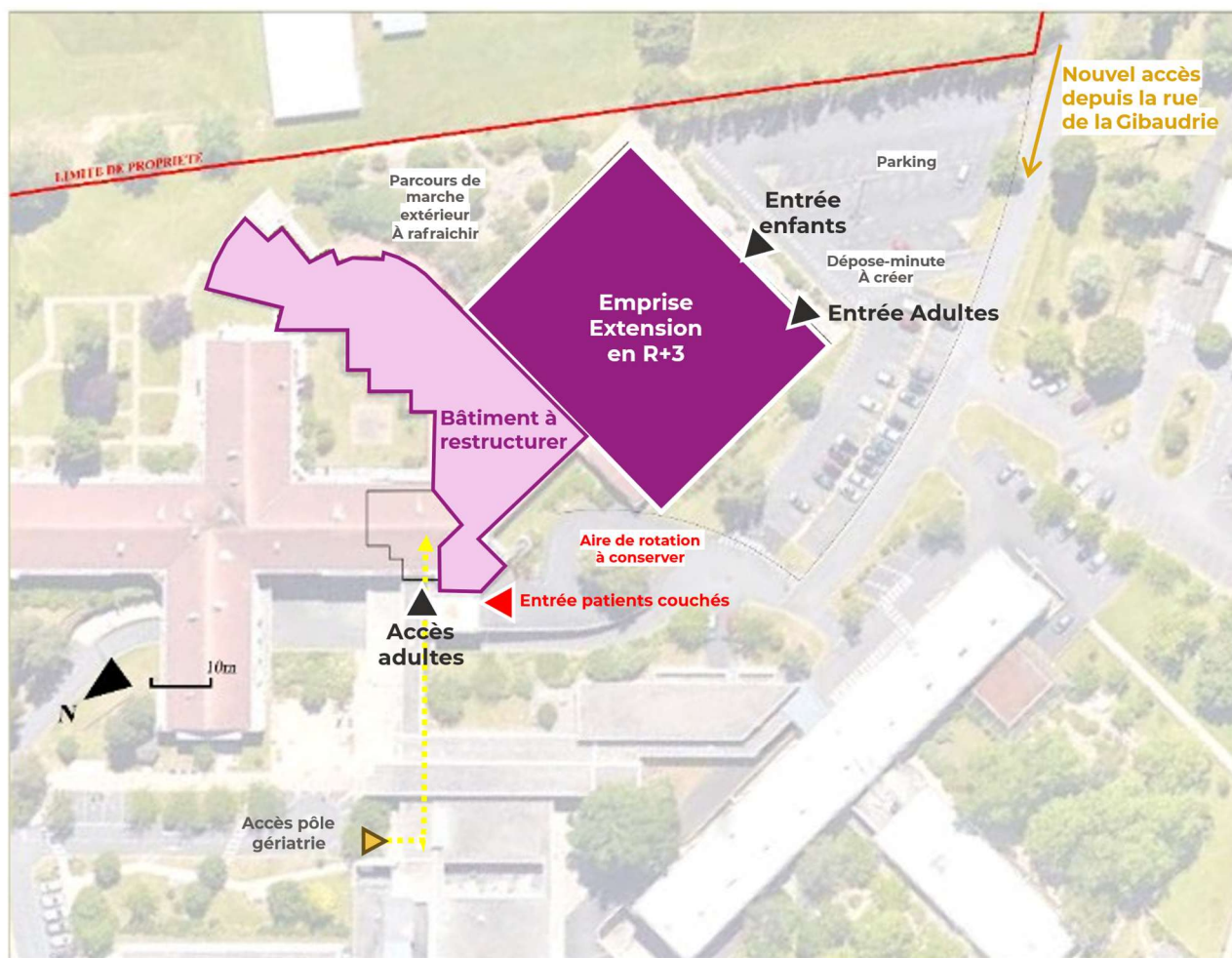
Accès et aménagements extérieurs

Une réorganisation des flux et des accès est prévue autour du projet avec :

- La création d'un accès indépendant au Centre MPR depuis la rue de la Gibauderie ;
- Le maintien d'une liaison fonctionnelle avec le pôle de gériatrie pour la MPR Adultes ;
- L'organisation d'entrées distinctes adultes et enfants en façade sud ;
- Le maintien de l'accès ambulances patients couchés à l'ouest et de l'accès logistique en sous-sol.

Les aménagements extérieurs incluent également :

- La requalification du parcours de marche ;
- La création de quatre places de dépose-minute à proximité des entrées Enfants et Adultes au sud du site ;
- Le maintien d'un maximum de places de stationnements existantes.



Centre MPR – Schéma de faisabilité

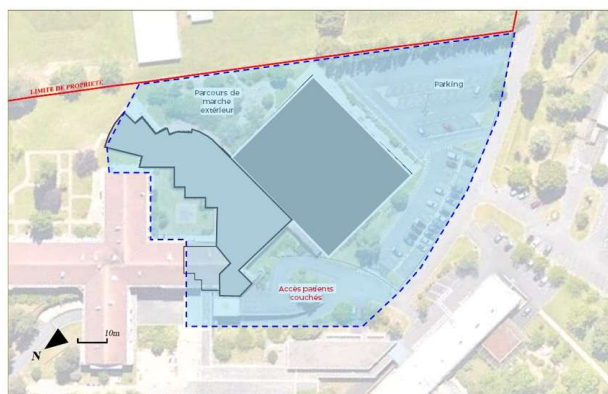
2.1. Périmètre d'intervention

Le périmètre de l'intervention, tel que défini sur les schémas ci-dessous, correspond aux zones directement impactées par les travaux et comprend les éléments suivants :

Espaces extérieurs

Les interventions portent sur :

- la requalification des abords du centre de MPR, incluant le parking du personnel ;
- la création de quatre places de dépose-minute en façade sud pour adultes et enfants ;
- le rafraîchissement du parcours de marche extérieur ;
- la remise en état et la conservation de l'accès patients couchés ;
- le traitement des abords immédiats du futur bâtiment.



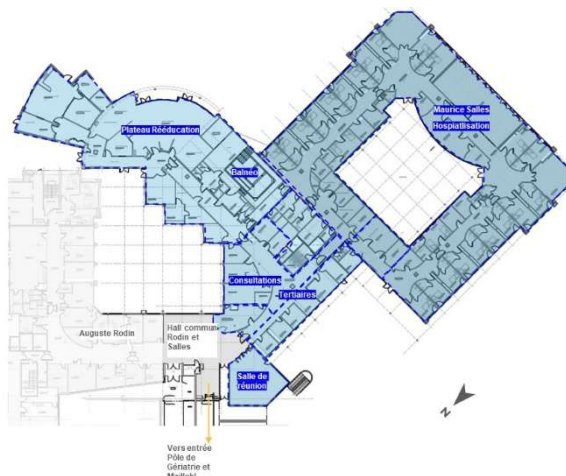
Rez-de-chaussée

Les zones concernées au RDC sont les deux corps bâtiment Maurice Salles intégrant :

- D'une part le bâtiment accueillant le plateau de rééducation, les espaces tertiaires ainsi que les consultations faisant l'objet d'une restructuration ;
- D'autre part, le bâtiment d'hospitalisation destiné à être démoli.

La salle de réunion est à intégrer au périmètre de la restructuration.

Le hall commun entre les bâtiments Maurice Salles et Auguste Rodin est exclu du périmètre du projet.

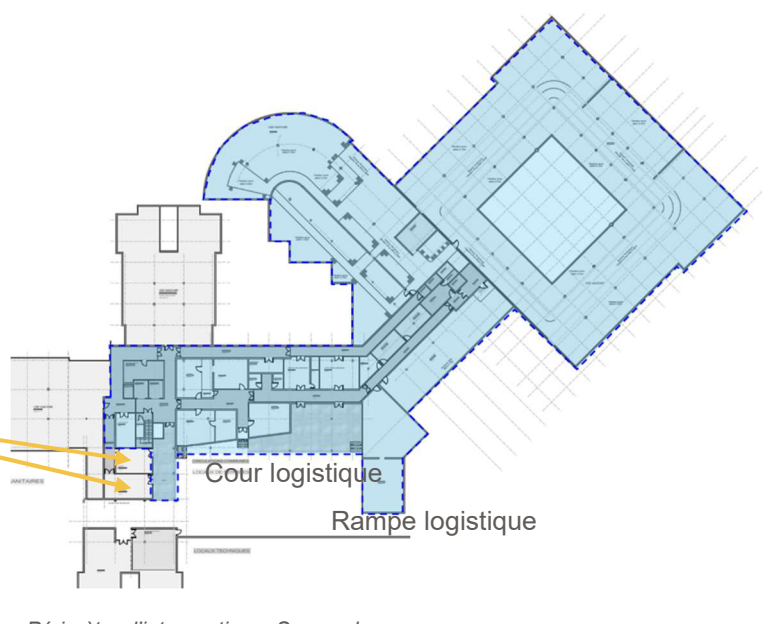


Concernant l'espace de balnéothérapie, le bassin est maintenu en l'état. Les interventions prévues sont :

- La reprise de l'enveloppe thermique ;
- La rénovation des murs et plafonds ;
- La réfection des plages périphériques du bassin ;
- La restructuration de la zone vestiaires et sanitaires.

Sous-sol :

Le périmètre inclut la restructuration du sous-sol de Maurice Salles et d'Auguste Rodin, à l'exception des locaux linge sale et déchets.



3. LES DONNEES OPERATIONNELLES

3.1. Enveloppe financière des travaux

Le montant des travaux pour la réalisation du projet envisagé est arrêté à 17 millions € Hors Taxes Travaux. Ce montant intègre tous les travaux nécessaires à la réalisation du projet de MPR Adultes et Enfants, et notamment les dépenses suivantes :

- La déconstruction de la partie hospitalisation de Maurice Salles.
- La construction des secteurs fonctionnels du projet envisagé, y compris liaisons de raccordement entre le bâtiment en extension et le bâtiment Maurice Salles.
- La restructuration complète du bâtiment accueillant le plateau de rééducation actuel
- La restructuration du sous-sol du bâtiment Auguste Rodin
- Les travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD), y compris les places de dépose-minute, places de stationnements, réseaux, rétention des eaux pluviales, aménagements paysagers, voiries, parcours de marche extérieur, ...
- Le raccordement de l'extension sur les équipements techniques existants (chaufferie, groupe électrogène...)
- Les locaux techniques du bâtiment
- Les fondations du projet
- Les liaisons fonctionnelles et circulations générales
- L'ensemble des systèmes de sécurisation du bâtiment et des espaces extérieurs environnants le projet

La date de Valeur Initiale des travaux est décembre 2025.

3.2. Planning prévisionnel de l'opération

[illegible]

Le planning prévisionnel général est donné ci-avant avec une hypothèse en procédure classique de marché séquencé (ex loi MOP).

La durée des travaux est estimée à 41 mois avec 1 phase de déconstruction, 1 phase de préparation de chantier, 1 phase de construction et 1 phase de restructuration, compris période d'équipement, de déménagement, de marche à blanc et congés annuels au mois d'août. Une phase anticipée de travaux avec appel d'offres pourra être prévue pour le dévoiement des réseaux et / ou la déconstruction.

La réception des travaux est projetée mi 2032.

Un point d'attention est porté à l'équipe de maître d'œuvre quant à la déconstruction de la partie hospitalisation du bâtiment Maurice Salles qui est contrainte par la présence d'hirondelles dans le patio et de l'impossibilité de réaliser une déconstruction entre avril et octobre de chaque année.

Les délais indiqués intègrent :

- Pour la phase Conception : les périodes d'élaboration des éléments de mission, les temps de validation, les mises au point, les congés annuels (mois d'août) ainsi qu'une phase de travaux anticipée pour le dévoiement des réseaux.
- Pour la phase Réalisation : les périodes de préparation, de réception des travaux, de déménagement, la réalisation des travaux et les congés annuels (mois d'août) mais hors intempéries.

3.3. Phasage de l'opération

Les travaux se dérouleront en site occupé. À ce titre, les concepteurs devront proposer un phasage des opérations adapté aux contraintes de fonctionnement de l'établissement.

La démolition de la partie hospitalisation du bâtiment Maurice Salles est conditionnée à la présence de nombreux nids d'espèces protégées. Un recensement et une localisation préalable de ces nids devront être réalisés, et la démolition ne pourra être engagée qu'en période hivernale, comprise entre novembre et mars, conformément aux contraintes écologiques associées.

Les prestations techniques devront s'inscrire dans un niveau d'exigence compatible avec un environnement hospitalier, en intégrant des solutions innovantes, tout en garantissant le maintien en activité de l'ensemble du site pendant et après les travaux.

Le chantier devra être organisé de manière à :

- Maintenir de façon optimale et permanente l'activité de l'établissement, les circuits et flux, les alimentations de toute nature des bâtiments et leurs accès.
- Maintenir efficacement close l'emprise des travaux ;
- Limiter au maximum les bruits, vibrations, trafics, risques aspergillaires et nuisances de toutes sortes entre la zone de chantier et les services en activités ;
- Assurer la sécurité des personnes et le passage des véhicules de secours.

L'ensemble des prestations techniques seront décrites dans le Programme Technique Détaillé - Tome 2 qui sera transmis aux équipes de maîtrise d'œuvre admises à remettre une offre dans le cadre du second tour du concours de maîtrise d'œuvre.

4. LES ENJEUX ET CHOIX FONDAMENTAUX DU PROJET

4.1. Accès et flux

Le principe de séparation des flux est un principe fondamental de fonctionnement des bâtiments hospitaliers.

En ce sens, il convient de veiller à proposer un schéma des circulations générales le plus simple et le plus lisible possible. La simplicité d'orientation étant un élément à part entière de la prise en charge du patient.

Il est également nécessaire de différencier les circulations empruntées par les patients valides, consultants et visiteurs de celles utilisées par les patients couchés et les personnels de soins ; et de dissocier les circuits à caractère logistique (matières et produits) des circuits des personnes.

4.1.1. Flux des patients, des consultants et des visiteurs

Deux accès au site sont prévus pour les patients et leurs accompagnants :

- L'accès depuis la rue de la Gibauderie qu'il est prévu de requalifier afin d'en faire l'accès principal du Centre MPR, desservant à la fois les secteurs Adultes et Enfants.
- L'accès existant au pôle de gériatrie depuis la place des aînés, via la galerie reliant Aristide Maillol à Auguste Rodin et Maurice Salles.

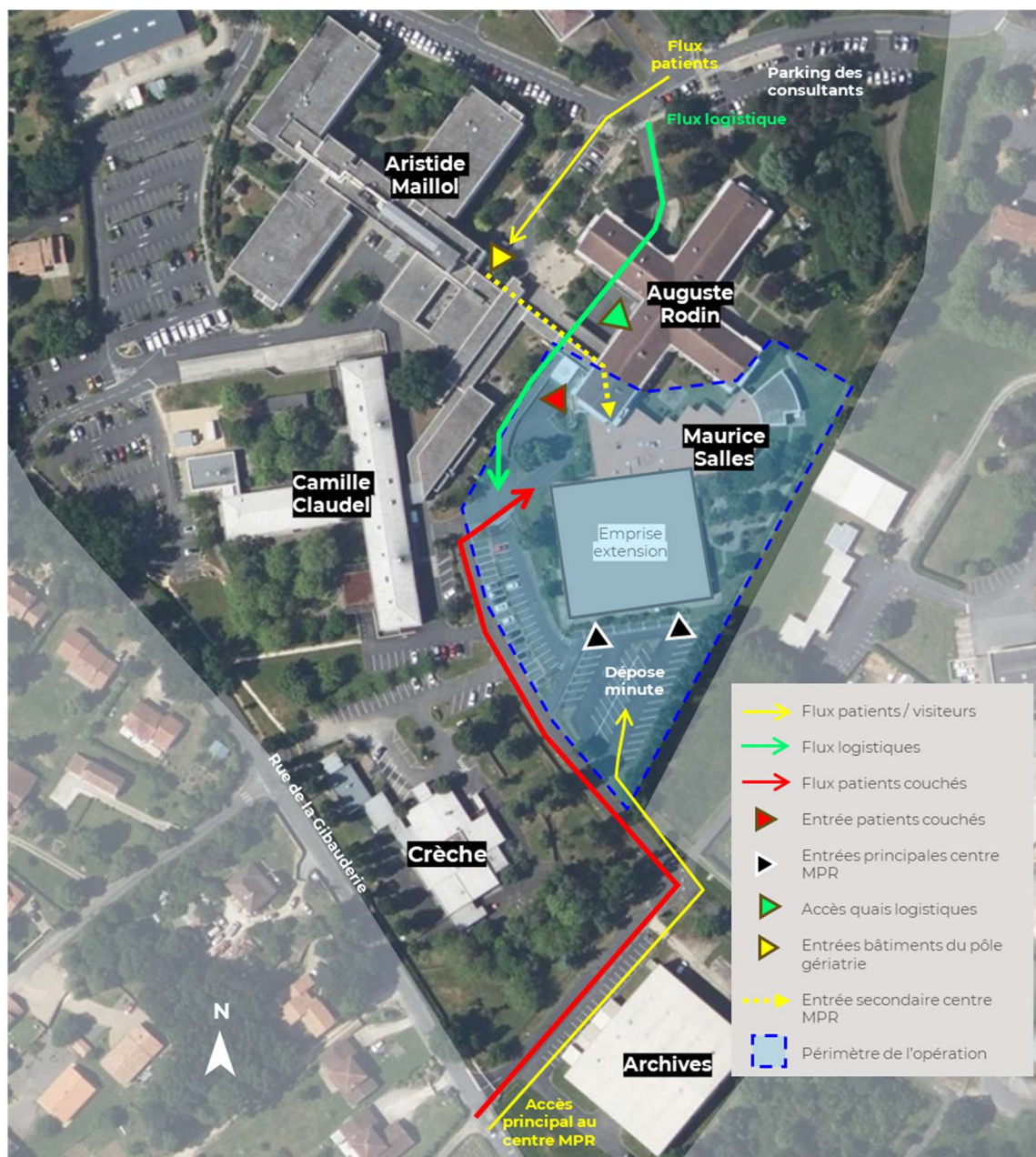
Les patients et visiteurs des unités d'hospitalisation adultes peuvent emprunter ces deux accès. Ils disposent d'un ascenseur côté pôle de gériatrie ainsi que d'un ascenseur situé dans le hall côté rue de la Gibauderie (sud).

Côté sud, deux entrées distinctes sont prévues pour les enfants et les adultes. Un espace d'accueil mutualisé, comprenant le secrétariat HDJ Enfants et Adultes avec une banque d'accueil (2 postes), est implanté de manière à être en visuel direct sur ces deux entrées.

Les patients de l'HDJ Adultes sont accueillis dans le hall côté sud de la Gibauderie par le secrétariat Adultes. Les patients MPR Enfants sont pris en charge par le secrétariat Enfants et disposent d'un ascenseur grande capacité dédié pour se rendre à leur étage.

Le secteur MPR Enfants bénéficie de ses propres locaux, à l'exception de certains espaces mutualisés du plateau de rééducation MPR Adultes : la balnéothérapie, le grand couloir de marche, les espaces d'appareillage, le gymnase APA ainsi que la salle BUD (Bilans Uro-Dynamiques) située dans la zone de consultation MPR Adultes.

En dehors de ces espaces partagés, une séparation stricte des flux entre enfants et adultes devra être assurée par les concepteurs sur l'ensemble du projet.



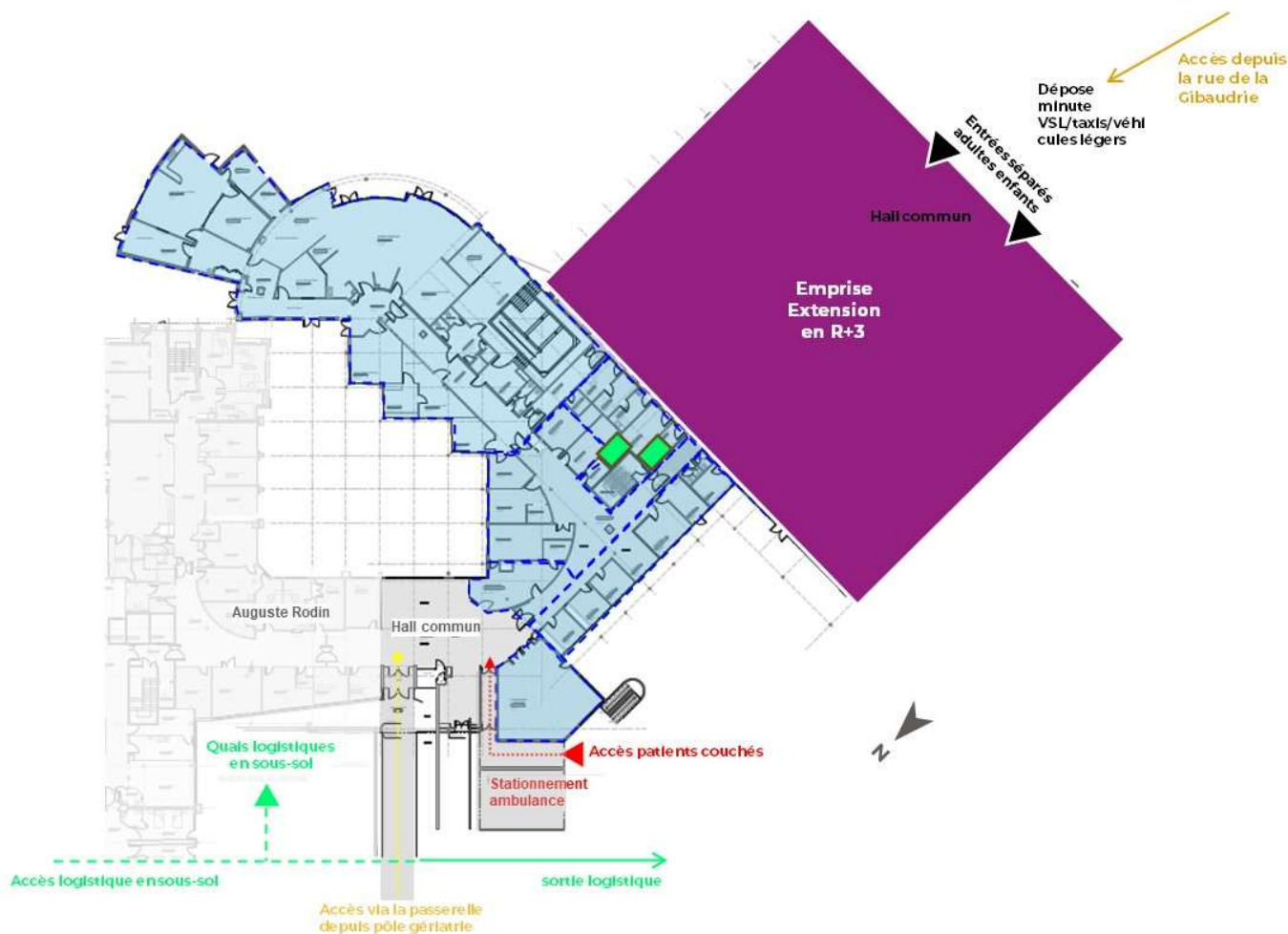
Accès et flux projetés du Centre MPR

4.1.2. Flux des patients couchés et VSL

Les ambulances et les VSL (Véhicules Sanitaires Légers) accéderont tous au site depuis la rue de la Gibauderie via le nouvel accès, menant directement à l'aire de stationnement ambulances existante pour les patients couchés et la dépose-minute pour les VSL et taxis.

Les patients couchés sont acheminés, comme aujourd'hui, à travers un sas, qui débouche sur le hall commun reliant les bâtiments Maurice Salle et Auguste Rodin.

Les patients arrivant en VSL, taxis ou véhicules personnel des patients seront accueillis dans le hall d'entrée commun du Centre MPR Adultes et Enfants.

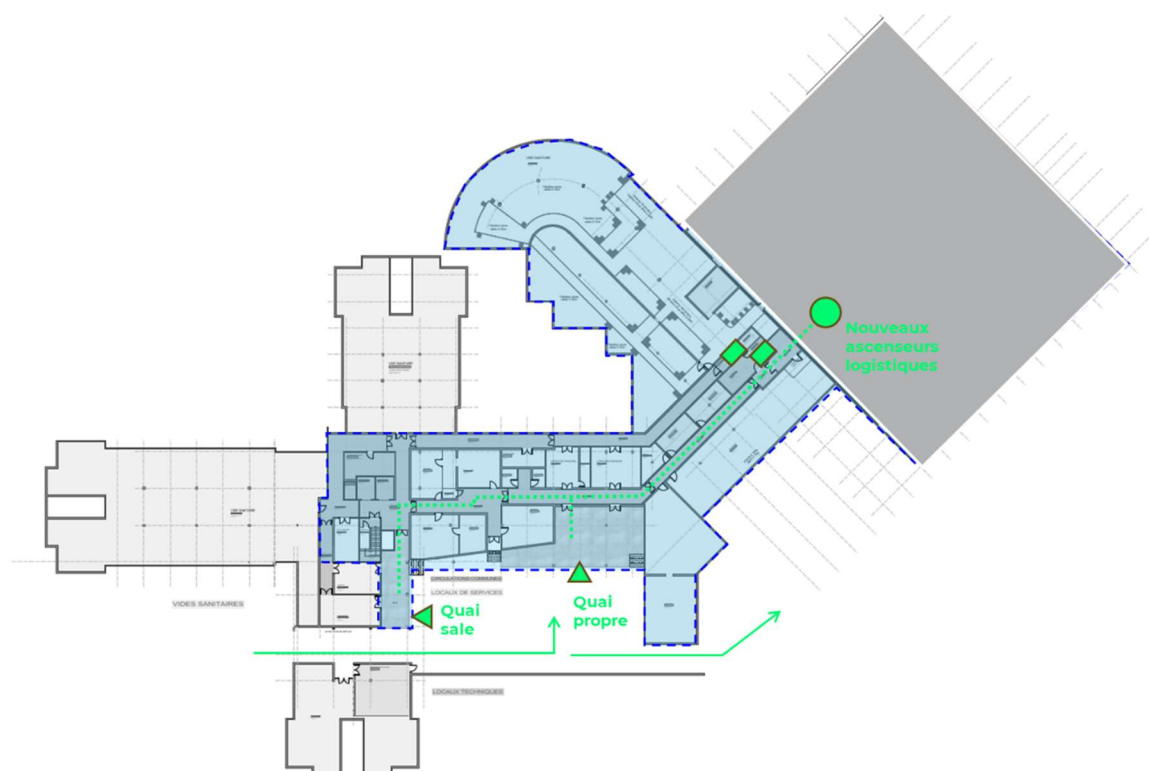


4.1.3. Flux logistiques

L'accès logistique n'est pas modifié dans le cadre du projet. L'aire de chargement / déchargement avec quais située au sous-sol de Auguste Rodin et accessible par rampe sera utilisée afin de garantir le bon fonctionnement des logistiques du Centre MPR et des activités d'Auguste Rodin.

L'accès logistique par rampe sera fermé à tout autre véhicule que ceux logistiques via un système de barriérage.

Les nouveaux monte-charges logistiques de l'extension devront être reliés aux locaux logistiques existants situés au sous-sol du bâtiment Auguste Rodin.



4.2. Exigences de la conception

4.2.1. Image du projet

La réflexion du concepteur doit apporter des réponses aux attentes suivantes :

- Les objets architecturaux doivent être parfaitement intégrés au site, d'une fonctionnalité rigoureuse ;
- Mise en valeur des espaces intérieurs animés. Le travail des volumes induit les fonctionnalités, les rend facilement perceptibles et accessibles. Le choix des matériaux, les couleurs et la lumière naturelle (à maîtriser toutefois pour éviter les surchauffes) participent également de façon importante à la qualité du projet ;
- Maîtrise de la lumière du jour et des éléments extérieurs afin d'assurer le confort et le bien-être des occupants ;
- Ces images combinées doivent conduire à une reconnaissance du lieu, favorisant son appropriation par les utilisateurs ;
- Les constructions devront s'intégrer harmonieusement avec les bâtiments existants, tant en termes de volumétrie que d'aspect extérieur ;
- Les locaux sont prolongés sur des espaces extérieurs travaillés et intégrés au coût d'opération ;
- Les entrées à réaliser doivent être marquées et facilement identifiables.

4.2.2. Respect de la réglementation incendie

Le projet devra respecter la réglementation en vigueur.

Le bâtiment est classé en type U de 3^{ème} catégorie.

4.2.3. Respect des exigences d'évolutivité

Le futur bâtiment devra respecter une double exigence d'évolutivité interne de ses installations pour permettre d'accompagner l'évolution ultérieure de ses activités avec :

- Une composition des locaux permettant l'évolution dans le temps des fonctions accueillies (qui pourraient nécessiter des réaménagements et des modifications de cloisonnement) ;
- Des modifications, des transformations, des additions ou suppressions d'installations techniques, ouvrages ou équipements.

4.2.4. Qualité de vie et des conditions de travail

Des principes forts doivent être mis en œuvre pour le respect de la qualité de vie au travail et des conditions de travail. A titre d'exemples :

- Sauf indication contraire, la lumière naturelle est nécessaire dans les espaces de travail d'occupation permanente, la lumière indirecte ne pouvant être admise que dans les locaux où l'activité est intermittente ;
- Par ailleurs, l'ergonomie des lieux doit porter notamment sur :
 - La lumière naturelle et artificielle ;
 - Les distances des circulations internes aux activités et les distances des circulations des activités aux noyaux de circulations ;
 - Une géométrie simple des espaces ;
 - La facilité d'entretien ;
 - La conception fonctionnelle des espaces de travail ;
 - La surveillance des zones critiques et des accès.

4.2.5. Objectifs environnementaux et performanciel

Les préoccupations de développement durable et d'exploitation maintenance sont aujourd'hui au cœur des projets pour favoriser la pérennité de l'ouvrage et son usage dans le temps avec la recherche d'évolutivité et de flexibilité nécessaires.

Les solutions architecturales et techniques proposées devront garantir les exigences de maintenance et d'exploitation demandées.

Le maître d'ouvrage attire l'attention aussi sur son souci de bien être des utilisateurs et des usagers et donc, sur la qualité des ambiances acoustiques, thermiques et lumineuses.

La démarche qualité repose sur une approche du « coût global » (financier et environnemental) d'un projet ; de sa conception à sa fin de vie, en mesurant notamment les impacts des choix et solutions techniques sur les consommations énergétiques, les conditions de bon entretien et de maintenance ainsi que les renouvellements à venir des éléments bâtis et techniques en jeu.

Il s'agit ainsi de tenir compte à la fois de l'investissement et du fonctionnement.

La recherche du juste investissement sera donc placée au cœur de la réflexion de conception.

Les objectifs environnementaux et performanciels seront développés dans le tome 2 du Programme Technique Détaillé.

4.2.6. Respect de l'économie globale du projet

Le parti architectural, le respect des surfaces, les solutions constructives et les prestations environnementales et techniques doivent contribuer au respect de l'enveloppe fixée par le maître d'ouvrage et qui ne pourra, en aucun cas, être dépassée.

Rappelons que l'enveloppe fixée comprend les coûts de restructuration, de construction du bâtiment ainsi que tous les locaux et installations techniques nécessaires au fonctionnement de l'opération dans le respect des exigences des normes et réglementations en vigueur et des exigences du programme :

- Les coûts d'adaptation au site et de modification et adaptation des infrastructures et réseaux techniques principaux, ainsi que la création de réseaux lorsque ceux-ci sont inexistantes ;
- Les dépenses minimes inclus dans le projet identifiées dans le présent PTD au titre des aménagements extérieurs ;
- L'ensemble des mesures et installations transitoires nécessaires à assurer la sécurité et la protection en phase chantier ;
- L'ensemble des équipements dit « immobiliers » identifiés dans les fiches espaces ;
- Les aménagements extérieurs et la remise en état du site en fin de chantier.

5. LES BESOINS FONCTIONNELS

5.1. Préambule

5.1.1. Lecture du document

Le développement suivant est décliné par secteur fonctionnel, organisé selon le principe défini à l'échelle du Centre MPR.

Il permet de mettre en évidence les proximités fonctionnelles essentielles du projet, les interfaces et mutualisation recherchées, tout en présentant les spécificités propres à certaines unités.

Cet ordonnancement et cette hiérarchisation, qui répondent à une logique fonctionnelle, doit se retrouver dans la conception proposée par les concepteurs.

5.1.1. Lecture des schémas d'organisation des secteurs

Les schémas proposés sont fonctionnels et ne préjugent pas du parti architectural des maîtres d'œuvre. Ils ont pour but de représenter graphiquement les souhaits des utilisateurs en termes de proximités, liaisons, et positionnement de locaux. Les bulles ou éléments présentés n'ont pas de réalité surfacique. Seules les surfaces indiquées dans les listes de locaux sont représentatives des besoins.

5.1.2. Lecture des listes des locaux

Pour chaque type de local, ces listes indiquent :

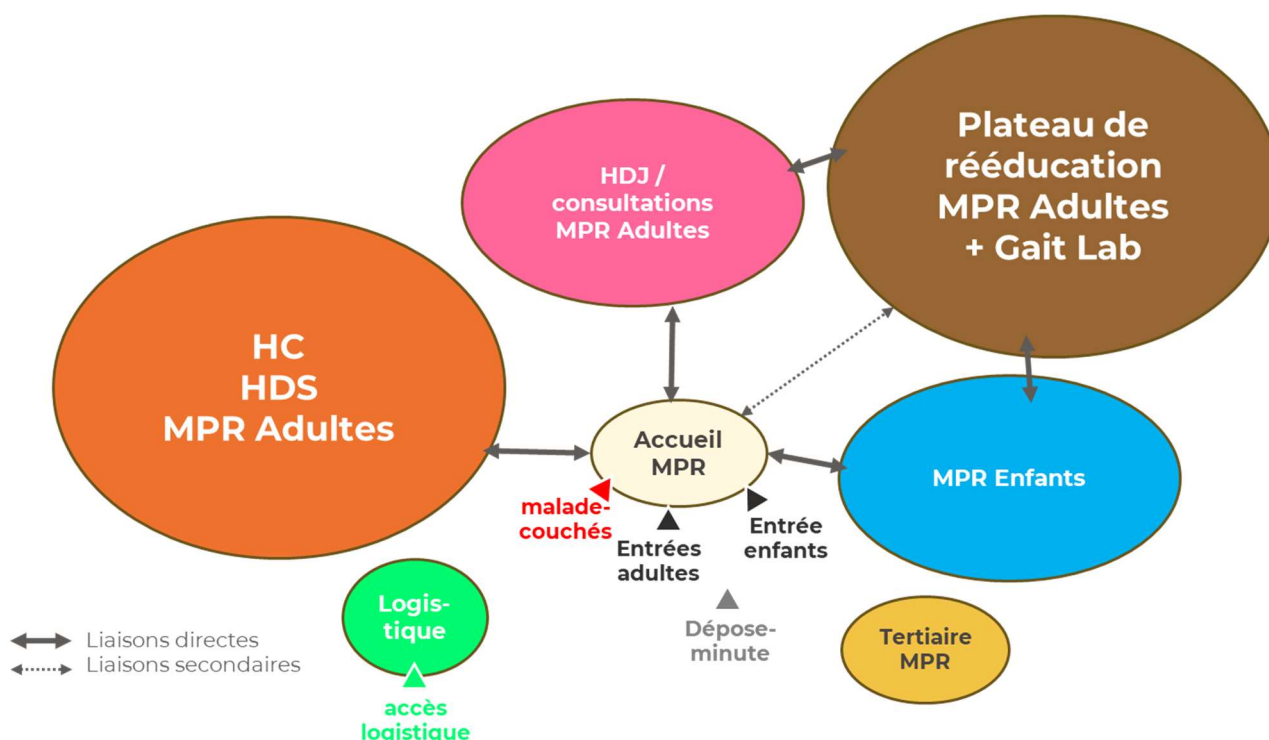
- Le nombre de locaux ;
- La surface utile unitaire ;
- La surface utile totale correspondante ($SU_{Totale} = Nbre \times SU$) ;
- Éventuellement, un commentaire en observation.

Il convient de rappeler que ce listing des locaux et surfaces associées comporte un dimensionnement prévisionnel au stade de la programmation qui permet de guider les concepteurs sans constituer cependant une règle intangible. Il appartiendra donc aux équipes de faire des propositions conformes aux attendus et exigences du Maître d'Ouvrage et d'expliquer les écarts.

Le traitement architectural, les spécifications techniques, les équipements à la charge de la maîtrise d'œuvre et ceux à la charge de la maîtrise d'ouvrage seront repris dans les fiches espaces, tome 3 du PTD.

5.2. Schéma fonctionnel d'ensemble

Le schéma fonctionnel général est le suivant. Il est complété des schémas fonctionnels détaillés par secteur.



5.1. Les locaux d'accueil et autres locaux

5.1.1. Organisation détaillée du secteur

Les locaux d'accueil sont situés au niveau de l'entrée principale du centre MPR, côté rue de la Gibauderie. Un accueil secrétariat mutualisé Enfants/Adultes est prévu, avec une banque d'accueil positionnée de manière à être en visuel direct sur les deux entrées distinctes.

La banque d'accueil comprend deux postes en front office (un pour les adultes et un pour les enfants) ainsi qu'un poste en back office.

Dans le hall d'accueil des distributeurs seront prévus.

Le bureau de la référente logistique ainsi que l'atelier de réparation doivent être implantés à proximité des monte-charges logistiques.

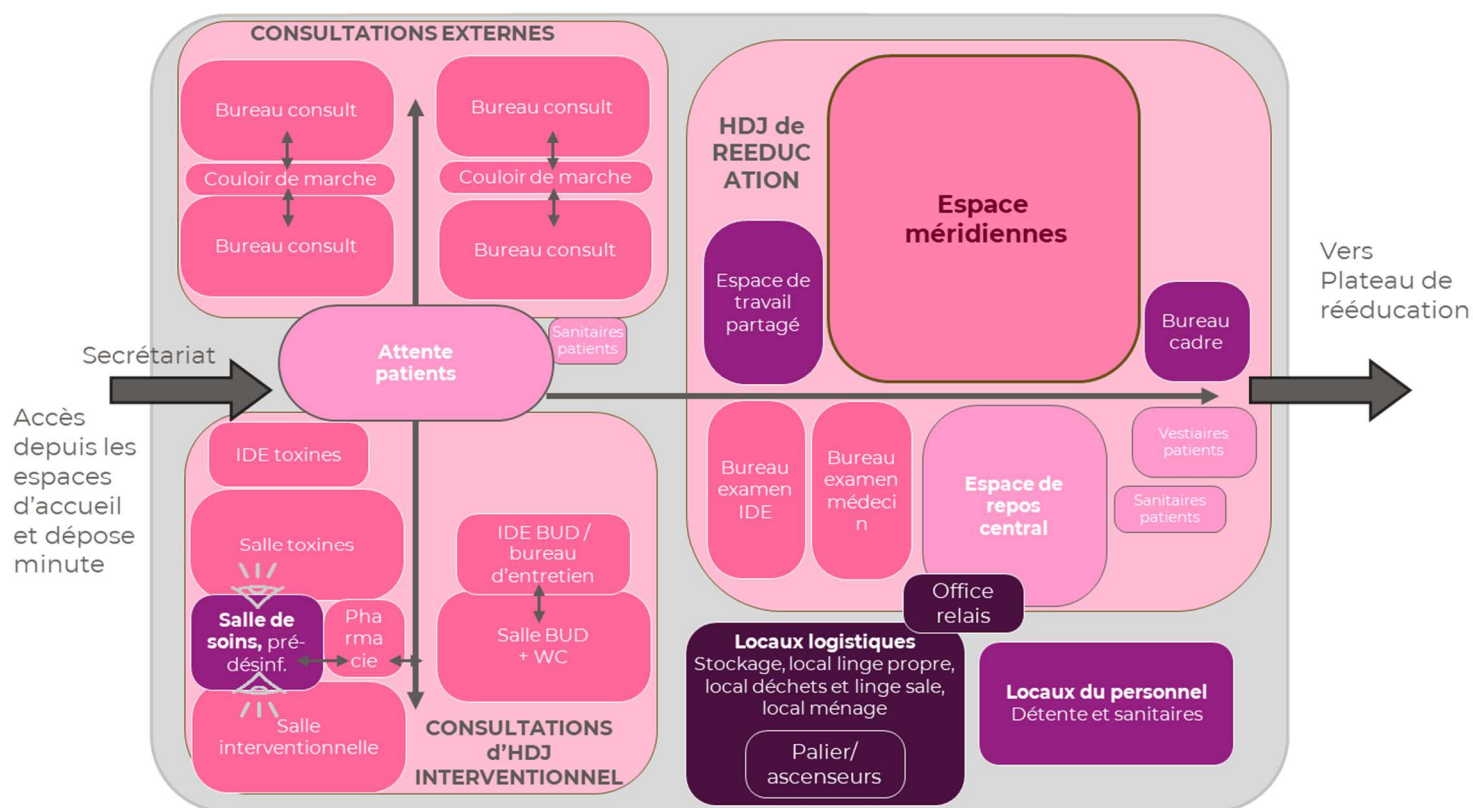
5.1.2. Liste des locaux et surfaces associées

Accueil MPR et autres locaux	SU	Qté	SU	Commentaires
	Prog		TOTALE	
Locaux d'accueil			62	
Hall d'entrée	30	1	30	Avec distributeurs (prévoir arrivée d'eau, évacuation et prises de courant)
Accueil secrétariat adultes et enfants	24	1	24	2 postes en front office (1 côté enfants et 1 côté adultes) et 1 poste en back office
Espace reprographie	8	1	8	Photocopieuse et papeterie
Autres locaux			38	
Bureau référente logistique	8	1	8	proche de l'atelier de réparation
Atelier de réparation et stockage	30	1	30	
TOTAL SU			100	

5.2. La MPR Adultes

5.2.1. L'hospitalisation de jour et les consultations MPR Adultes

5.2.1.1. Organisation détaillée du secteur

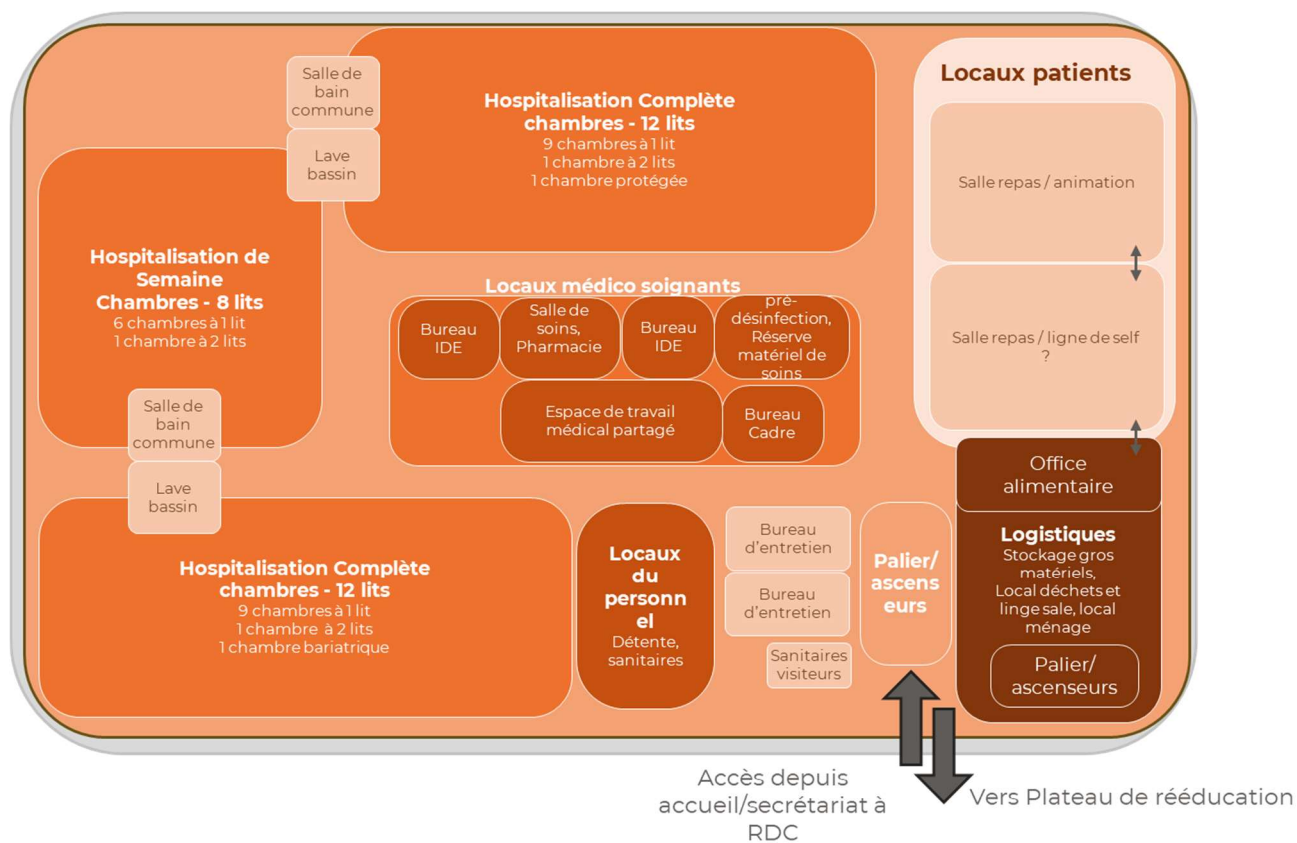


5.2.1.2. Liste des locaux et surfaces associées

HDJ et Consultations MPR Adultes	SU	Qté	SU	Commentaires
	Prog		TOTALE	
Consultations externes			128	
Salle d'attente	30	1	30	15 places assises et 2 brancards
Bureaux de consultations	20	4	80	avec rails plafonniers
Couloirs de marche	9	2	18	5 mètres linéaires et 1,50 m de large, chacun en communication avec deux bureaux de consultations
Consultations d'HDJ interventionnel			142	
Salle toxines	30	1	30	Avec rails plafonniers et plan bobath
Salle de gestes interventionnels	30	1	30	= Salle office Surgery
Pharmacie	10	1	10	compris stockage DM et DMS, avec accès sécurisé et accès à la salle de préparation
Salle préparation des soins	10	1	10	A localiser entre la salle toxines et la salle de gestes interventionnels, en accès depuis la pharmacie, avec vitrage et passe-plat entre les deux salles toxines et gestes
Pré désinfection	8	1	8	
Bureau infirmière toxines	8	1	8	proche salle de toxines
Salle de BUD	25	1	25	Avec paillasse humide et extraction pour pré-désinfection (en alcôve) Mutualisée avec MPR pédiatrie Avec rails plafonniers
Sanitaire BUD	5	1	5	PMR, intégré dans la salle BUD
Bureau entretien et infirmier BUD	12	1	12	en communication directe avec la salle BUD
Sanitaire patients	4	1	4	PMR
HDJ de rééducation			176	
Espace de repos central	20	1	20	avec coin repas et borne de remise en température du chariot repas
Vestiaires patients	25	1	25	16 casiers et salle de douche et cabines de change
Bureaux d'exams	20	2	40	en entrée d'HDJ, 1 IDE et 1 médecin
Espace méridiennes	55	1	55	6 méridiennes + 2 FR + 1 brancard
Sanitaire patients	4	1	4	PMR
Espace de travail partagé	24	1	24	médecins, internes, paramédicaux (4 postes)
Bureau cadre	8	1	8	
Locaux logistiques			75	
Stockage	20	1	20	
Palier devant ascenseurs logistiques	15	1	15	
Office relais	15	1	15	avec lave-vaisselle ménager, micro-ondes, ... Communiquant avec l'espace de repos central pour les repas
Local linge propre	5	1	5	
Local déchets et linge sale	10	1	10	
Local ménage	10	1	10	
Locaux du personnel			21	
Salle de détente	15	1	15	Compris casiers pour petits effets personnels du personnel (sac à main, téléphone portable, ...)
Sanitaires du personnel	2	3	6	
TOTAL SU			542	

5.2.2.L'hospitalisation complète et de semaine MPR Adultes

5.2.2.1. Organisation détaillée du secteur

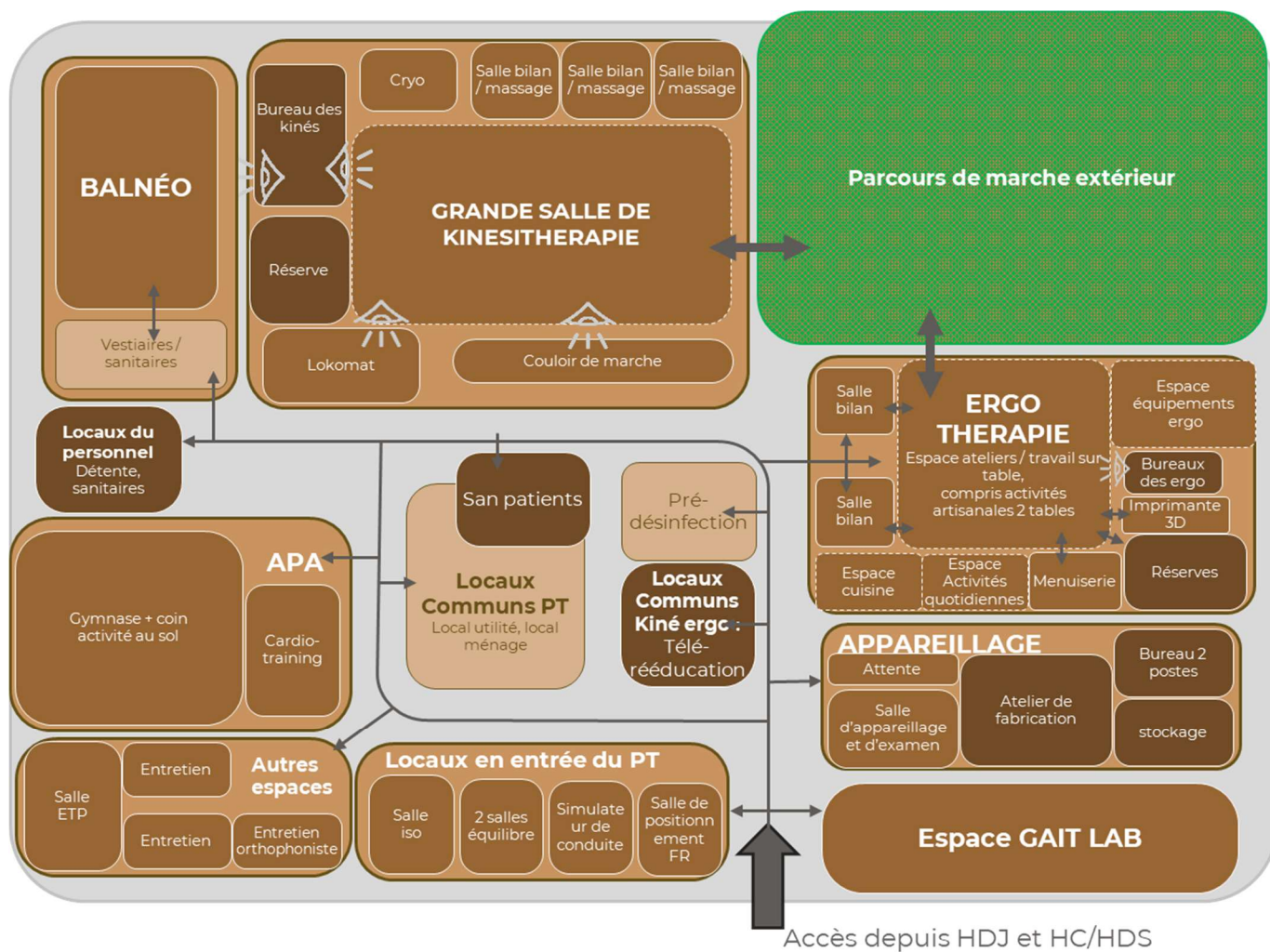


5.2.2.2. Liste des locaux et surfaces associées

HC et HDS MPR Adultes	SU	Qté	SU	Commentaires
	Prog		TOTALE	
Hospitalisation Complète - 24 lits			563	
<u>Sous-secteur 1 (12 lits)</u>				
Chambres individuelles	25	9	225	dont 3 avec rail plafonnier allant jusqu'au WC Toute chambre compatible domotique
Chambre double	30	1	30	Chambre compatible domotique
Chambre protégée	25	1	25	protections murales et tapis au sol Chambre compatible domotique
<u>Sous-secteur 2 (12 lits)</u>				
Chambres individuelles	25	9	225	dont 3 avec rail plafonnier allant jusqu'au WC Toute chambre compatible domotique
Chambre double	30	1	30	Chambre compatible domotique
Chambre bariatrique	28	1	28	protections murales et tapis au sol Chambre compatible domotique
Hospitalisation De Semaine - 8 lits			180	en bout de couloir pour fermeture les weekends, vacances et jours fériés
Chambres individuelles	25	6	150	dont 2 avec rail plafonnier allant jusqu'au WC
Chambre double	30	1	30	
Locaux communs			427	
<u>Locaux tertiaires</u>				
Bureau secrétaire	8	1	8	1 poste de travail
<u>Locaux des patients</u>				
Salles de bain commune	12	2	24	avec lit douche, réparties dans les secteurs
Salle de repas	60	1	60	également salle d'animation (vidéoprojecteur)
Salle de repas	60	1	60	avec ligne de self à confirmer
Bureaux entretien	12	2	24	polyvalents
Sanitaire patients / visiteurs	4	1	4	
<u>Locaux médico-soignants</u>				
Salle préparation des soins	15	1	15	1 poste mobile, armoires à pharmacie
Pharmacie	10	1	10	Compris DM, DMS Local pharmacie "standard" CHU
Pré désinfection	5	1	5	
Réserve matériels de soins	10	1	10	
Espace de travail partagé	15	2	30	Pour les paramédicaux : 3 postes fixes + 1 ergotron chacun, de part et d'autre de la salle préparation des soins et pharmacie,
Espace de travail partagé	30	1	30	Pour les médecins : 8 postes médecins internes et externes
Bureau cadre	8	1	8	1 poste
<u>Logistiques</u>				
Lave bassin	5	2	10	à répartir entre les secteurs
Palier devant ascenseurs logistiques	15	1	15	
Office alimentaire	40	1	40	Office alimentaire "standard" CHU
Stockage gros matériels	40	1	40	tour d'isolement, pieds à perf, matelats, fauteuils
Local linge propre	12	1	12	intégrant machine à laver
Local déchets et linge sale	12	1	12	
Local ménage	10	1	10	produits d'hygiène
Locaux du personnel			29	
Salle de détente	25	1	25	Compris casiers pour petits effets personnels du personnel (sac à main, téléphone portable, ...)
Sanitaires du personnel	2	2	4	
TOTAL SU			1 199	

5.2.3. Le plateau technique de rééducation MPR Adultes

5.2.3.1. Organisation détaillée du secteur



Légende :

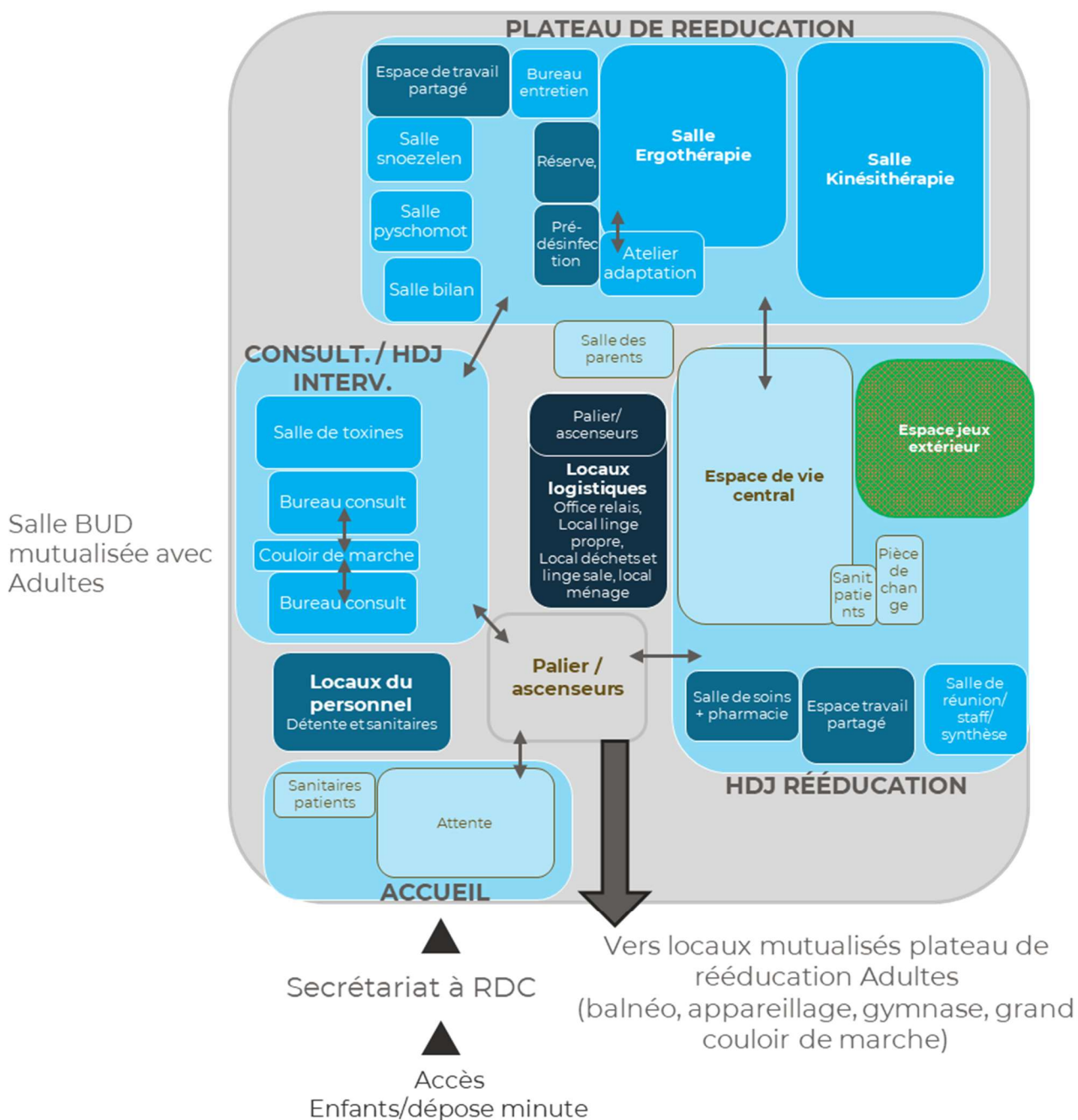
- Locaux accessibles aux patients
- Locaux non accessibles aux patients
- Locaux fermés
- Espaces ouverts

5.2.3.2. Liste des locaux et surfaces associées

Plateau technique de rééducation MPR Adultes HDJ, HC et HDS	SU Prog	Qté	SU TOTALE	Commentaires
En entrée du plateau de rééducation			107	
Bureau de consultations positionnement / FR	25	1	25	avec rails plafonniers, pour positionnement et FR
Salle isocinétique	22	1	22	avec isolation acoustique renforcée et table de consultation
Salles d'équilibre	20	2	40	2 salles aveugles communicantes avec 1 point d'eau et postes informatiques
Salle simulateur de conduite	20	1	20	avec poste de travail fixe
Kinésithérapie			410	
Grande salle de kinésithérapie	215	1	215	En lien avec le parcours de marche extérieur Prévoir des placards de rangement dans la salle et un point d'eau
Couloir de marche	60	1	60	30 m linéaires 2 m de large / vigilance quant à la hauteur sous plafond
Salles bilans / massages	15	3	45	2 avec table de rééducation et 1 avec table Bobath, chacune avec 1 poste informatique et un point d'eau
Salle Lokomat	30	1	30	Prévoir hauteur sous plafond et portance plancher adaptées
Salle de cryothérapie	10	1	10	3 salles en enfilade du froid au très froid
Bureau des kinés	25	1	25	ouvert sur espace kiné + surveillance sur espace balnéo - 7 postes
Réserve kiné	25	1	25	
Balnéothérapie			122	
Zone piscine	102	1	102	maintien de l'existant, bassin de 40m²
Vestiaires - sanitaires	20	1	20	
Ergothérapie			329	Ergo en lien avec le parcours de marche extérieur
Espace ateliers/travail sur table	95	1	95	10 tables + étagères de rangements
Espace activités artisanales	pm	1	pm	2 tables avec point d'eau, intégrées dans l'espace ateliers
Espace équipements ergo	50	1	50	2 tables edero + équipements
Espace cuisine thérapeutique	15	1	15	avec espace cuisine et plan de travail à hauteur variable
Espace "activités quotidiennes"	15	1	15	Lingerie, table à repasser, chariot de course, simulation de baignoire et douche
Réserve matériel ateliers	5	1	5	située entre la menuiserie et l'activité artisanale
Atelier de menuiserie	15	1	15	Vitrage sur porte (oculus)
Atelier imprimante 3D	12	1	12	
Salles bilan	22	2	44	1 poste informatique, vitrage sur porte (oculus) En accès de l'espace ateliers et depuis la circulation
Espaces de travail partagés	14	2	28	5 postes fixes et 2 postes mobiles par bureau Vitrés sur l'espace ateliers
Réserve gros matériels	50	1	50	
Commun kiné, ergo			24	
Pré désinfection	12	1	12	kiné et ergo, compris paillasse et zone de séchage
Salle pluridisciplinaire de télé rééducation	12	1	12	réalité virtuelle
Gait Lab			80	
Salle Gait Lab	80	1	80	analyse de la marche et recherche
APA			150	
Gymnase	100	1	100	Avec placards tout autour de la salle Peut être aménagé sur deux niveaux avec un minimum de 5 m de hauteur sous plafond Avec un point d'eau
Activités au sol	pm	1	pm	surface comprise dans gymnase
Espace cardio training	50	1	50	
Appareillage			116	
Espace d'attente	pm	1	pm	renforcement dans couloir pour 2 places assises et 1 place pour fauteuil roulant
Atelier de fabrication	50	1	50	isolation acoustique renforcée
Salle d'appareillage et d'examen	35	1	35	
Espace de travail partagé	16	1	16	2 postes
Réserve	15	1	15	
Autres espaces			56	
Bureaux d'entretien	12	3	36	1 ortho, 1 diét et psy, 1 assistante social et ortho
Salle d'éducation thérapeutique	20	1	20	
Locaux du personnel			33	
Salle de détente	25	1	25	Compris casiers pour petits effets personnels du personnel (sac à main, téléphone portable, ...)
Sanitaires du personnel	2	4	8	à répartir
Locaux communs			32	
Sanitaires patients	4	3	12	PMR - à répartir sur le plateau
Local déchets et linge sale	10	1	10	
Local ménage	10	1	10	
Espace extérieur				
Parcours de marche extérieur	900	1	pm	
TOTAL SU			1 459	

5.3. Le secteur MPR Enfants

5.3.1. Organisation détaillée du secteur



5.3.2. Liste des locaux et surfaces associées

MPR ENFANTS	SU	Qté	SU	Commentaires
	Prog		TOTALE	
Locaux d'accueil			26	
Secrétariat			pm	A rez-de-chaussée avec secrétariat Adultes
Salle d'attente	22	1	22	pour HDJ interventionnel et consultations (12 places+ 1 brancard)
Sanitaire patients/visiteurs	4	1	4	PMR
Consultations / HDJ interventionnel			70	
Bureaux de consultations	20	2	40	Chacun avec 2 espaces bureau et examens, avec rail plafonnier côté examens et lavabo
Couloir de marche	5	1	5	Accessible depuis les 2 bureaux de consultation
Salle toxines	25	1	25	avec fenêtre, plan bobath, rails plafonniers, espace de consultation et zone de préparation
Salle de BUD			pm	mutualisée avec adultes
HDJ de rééducation			169	
<u>Locaux des patients</u>				
Espace de vie central	40	1	40	avec 8 casiers et coin repas / pas de nécessité de rails plafonniers
Espace extérieur	40		pm	en lien avec l'espace de vie central, clos et sécurisé
Pièce de change	10	1	10	table à langer escamotable grand format + douche, avec rails plafonniers
Salle de réunion	30	1	30	Réunions de synthèse avec familles et intervenants / Staff
Sanitaire patients	4	1	4	PMR
<u>Locaux médico-soignants</u>				
Salle préparation des soins	15	1	15	Avec accès brancard en cas d'urgence, fluides médicaux O2 et vide
Espace de travail partagé	20	1	20	médical/internes et paramédical
<u>Logistiques</u>				
Palier devant ascenseurs logistiques	15	1	15	
Office relais	10	1	10	
Local linge propre	5	1	5	
Local déchets et linge sale	10	1	10	
Local ménage	10	1	10	
Plateau de rééducation			277	
Salle des parents	10	1	10	avec point d'eau et tisanerie, en entrée du plateau de rééducation
Salle de kinésithérapie	80	1	80	avec rails plafonniers et rangements intégrés dans la salle
Grand couloir de marche			pm	mutualisé avec adultes
Balnéothérapie			pm	mutualisée avec adultes
Gymnase APA			pm	mutualisé avec adultes
Salle d'ergothérapie	40	1	40	avec coin cuisine, table centrale, coin informatique, tapis au sol, rail plafonniers, placards fermés ...
Atelier d'adaptation	15	1	15	en lien avec l'espace ergo, avec établi, outils et placards fermés
Salle bilan	15	1	15	mutualisée ergo et kiné, avec rail plafonnier
Salle de psychomotricité	15	1	15	grand miroir, tapis au sol, placards fermés
Salle snoezelen	15	1	15	
Appareillage			pm	mutualisé avec adultes
Espace de travail partagé	24	1	24	3 postes kiné, psychomot, ergo, au coeur du plateau technique
Bureau d'entretien	15	1	15	pour autres intervenants : psy, ortho, assistante sociale, diet
Réserve gros matériel	40	1	40	mutualisée au secteur
Pré désinfection	8	1	8	Située à équidistance de la kiné et de l'ergo
Locaux du personnel			19	
Salle de détente	15	1	15	Compris casiers pour petits effets personnels du personnel (sac à main, téléphone portable, ...)
Sanitaires du personnel	2	2	4	à répartir
TOTAL SU			561	

5.4. Le secteur tertiaire médical

5.4.1. Organisation détaillée du secteur

Ce secteur regroupé comprend tous les bureaux et salles nécessaires au tertiaire médical.

5.4.2. Liste des locaux et surfaces associées

Locaux tertiaires MPR	SU	Qté	SU	Commentaires
	Prog		TOTALE	
Bureaux médicaux			104	
Bureaux médicaux	8	3	24	1 poste par bureau
Bureaux médicaux	16	2	32	2 postes par bureau
Bureaux médicaux	24	2	48	3 postes par bureau
Bureaux équipes mobiles			50	
Bureau EMR	30	1	30	4 postes, espace de stockage matériel ergo, photocopieuse, espace réunion
Bureau AUTO NOM	20	1	20	3 postes
Locaux communs			72	
Salle de réunion	60	1	60	20 personnes
Salle de téléconsultations	12	1	12	avec un poste fixe, proche bureaux médicaux
Locaux du personnel			19	
Salle de détente	15	1	15	Compris casiers pour petits effets personnels du personnel (sac à main, téléphone portable, ...)
Sanitaires du personnel	2	2	4	
TOTAL SU			245	

5.5. Les fonctions logistiques communes

5.5.1. Organisation détaillée du secteur

Quais logistiques et livraisons :

Le maintien de deux quais distincts, l'un « propre » et l'autre « sale », conformément à l'existant, est retenu pour ce projet.

La sécurisation de cette zone logistique prévoit :

- La mise en place de barrières en entrée et en sortie de zone afin de contrôler les accès,
- L'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé le long de la voie logistique et des quais, permettant l'accès des personnels aux vestiaires situés au sous-sol,
- La sécurisation des accès au sous-sol par système de badge, ainsi que celle des locaux logistiques.

Les approvisionnements / désapprovisionnements :

Les flux logistiques sont organisés comme suit :

Les livraisons et collectes aux quais logistiques sont assurées par les services du CHU. Les flux sont ensuite acheminés entre les locaux logistiques et les étages par les ASH. Cela concerne :

- Le linge propre
- Les approvisionnements des magasins
- Les repas
- Le linge sale

Les médicaments et produits pharmaceutiques sont livrés directement dans les secteurs concernés.

Les déchets sont évacués par le service environnement.

Une réorganisation des locaux existants est à prévoir, à l'exception des locaux linge sale et déchets, afin de créer des zones de dépose et des stockages tampons avant leur acheminement vers les services concernés.

Logistiques d'étage :

Le principe de paliers logistiques est retenu à chaque niveau de l'extension, en interface directe avec les monte-charges logistiques.

Vestiaires du personnel :

Sont à intégrer dans la restructuration du sous-sol :

- Les vestiaires centralisés pour le Centre MPR
- Des vestiaires anticipés pour la réserve foncière
- Les vestiaires du personnel du bâtiment Auguste Rodin, à restructurer dans le cadre du projet ou à regrouper avec les autres vestiaires en fonction de la conception du projet,
- Un local de ménage destiné à un prestataire externe, comprenant un vestiaire avec douche pour le personnel.

5.5.2. Liste des locaux et surfaces associées

Logistique du bâtiment MPR	SU	Qté	SU	Commentaires
	Prog		TOTALE	
Commun			26	
Quais de déchargement			pm	un quai propre et un quai sale Quais existants dans Rodin
Local pour les prélèvements	1	1	1	avec accès extérieur et intérieur par passe-plat avec badge
Zone de dépose réparations	25	1	25	matériel à réparer (lits, biomed...) commun MPR et Rodin
Restauration			39	
Zone dépose arrivée	18	1	18	Marquage au sol pour 6 armoires
Zone dépose départ	18	1	18	Marquage au sol pour 6 armoires
Local pain	3	1	3	
Ménage et déchets			51	
Local ménage centralisé	20	1	20	
Local ménage / vestiaire équipe externe	19	1	19	Local existant à restructurer avec siphon de sol, douche vestiaire, machine à laver et paillasse humide
Zone dépose retour contenant	12	1	12	3 à 4 armoires vides
Local déchets centralisé			pm	existant dans Rodin, non modifié en surfaces
Local linge sale centralisé			pm	existant dans Rodin, non modifié en surfaces
Locaux du personnel			140	à restructurer dans Rodin
Vestiaires Hommes	20	1	20	intégrant douches et sanitaires / ajouter vestiaires Rodin
Vestiaires Femmes	80	1	80	intégrant douches et sanitaires / ajouter vestiaires Rodin
Vestiaires Réserve foncière	20	2	40	Réserve de 40 casiers à confirmer
TOTAL SU			256	